

# Document

## Monaco donne une leçon de transparence à Paris (04.04)

### **Libération.fr – 03.04**

La justice bananière est à géographie variable. A l'amorce du G20, le parquet de Monaco vient de s'offrir un petit plaisir en renvoyant à ses turpitudes françafricaines le parquet de Paris. La Principauté a ordonné lundi l'ouverture d'une enquête préliminaire visant un compte offshore détenu par feu Edith Bongo Ondimba - épouse du président gabonais, Omar Bongo, et fille du président congolais, Denis Sassou-Nguesso.

Depuis son décès, le mois dernier, un étrange ballet de présumés ayants droit se déroule sur le Rocher, visant à siphonner les comptes d'Edith, contenant pas moins d'une cinquantaine de millions d'euros (*Libération* du 26 mars). Dans un premier temps, une source judiciaire monégasque a fait savoir à l'AFP que la Principauté n'entendait pas geler des avoirs bancaires, faute d'être saisie par une autorité publique - on n'ose imaginer Omar portant plainte contre son épouse... La requête, déposée par l'association Sherpa (juristes spécialisés dans la traque de comptes offshore de potentats africains), avait pourtant joué du violon à son «*altesse suprême, monsieur le prince Albert II*», lui suggérant qu'un tel gel bancaire «*constituerait une occasion pour la Principauté de démontrer sa coopération active dans la lutte contre les opérations de détournements de fonds publics*».

**Liste noire.** L'effet G20 a joué à plein, Monaco multipliant dans la dernière ligne droite les gestes de bonne volonté pour ne plus se retrouver dans la liste noire des paradis fiscaux non-coopératifs (*Libération* d'hier). Et donc d'annoncer in extremis l'ouverture d'une enquête pénale sur les avoirs d'Edith Bongo. D'où ce satisfecit de Sherpa : «*La décision des autorités monégasques est sans précédent s'agissant d'avoirs détenus par des dirigeants étrangers en fonction*», tout en priant le Rocher de bien vouloir étendre son enquête à «*l'ensemble des ayants droit, membres ou proches de la famille des deux chefs d'Etat*» africains, Bongo et Sassou.

La France se retrouve en fâcheuse posture, ridiculisée par Monaco. Car au G20, Nicolas Sarkozy est censé être à la pointe du combat contre les paradis fiscaux - «*J'en parlerai au Prince Albert*», proclamait-il récemment. Sauf que le parquet de Paris, sous tutelle de la Chancellerie, refuse obstinément l'ouverture d'une enquête pénale visant les fortunes parisiennes des potentats africains. Après avoir fait semblant d'ouvrir une enquête préliminaire sur plainte simple de Sherpa, conclue rapidement par un non-lieu, il s'oppose mordicus à une nouvelle plainte - avec constitution de partie civile - déposée devant la doyenne des juges d'instruction. Elle doit statuer prochainement en toute indépendance, l'avis du parquet n'étant plus que facultatif. Perdant une nouvelle occasion de se taire, le parquet de Paris a réitéré hier à l'AFP - en plein G20 - son souhait de requérir un «*refus d'informer*» pour s'opposer à la désignation d'un juge d'instruction indépendant.

**Voitures de luxe.** A la différence de Monaco, mis sur la piste des seuls comptes d'Edith Bongo, la France dispose pourtant d'un spectre bien plus large : 111 comptes au nom de la famille Sassou, 70 comptes au nom de la famille Bongo, d'innombrables propriétés immobilières dans les quartiers huppés de la capitale ou sur la Côte d'Azur, des voitures de luxe comme s'il en pleuvait... «*Pas d'infraction*», estime pourtant le parquet, comme si les potentats avaient acquis tout cela par le seul fruit de leur travail. Même si l'ouverture de l'enquête monégasque est un simple leurre visant à redorer temporairement le blason de la Principauté, le mal est fait.